

Flash info FO DGFIP

23 juillet 2013 - Conditions de vie au travail - Aménagements horaires liés à la vague de chaleur

Aménagements horaires liés à la vague de chaleur

Les températures enregistrées ces derniers jours et annoncées cette semaine ont suscité beaucoup de questions autour des aménagements horaires envisageables. La Direction Générale vient de diffuser un message rappelant que les directions locales ont toute latitude pour aménager les horaires de travail des agents, en fonction des caractéristiques particulières des locaux dans lesquels ils sont affectés.

Le positionnement et la durée des plages fixes et variables peuvent notamment être modifiés afin de faire débiter la journée de travail plus tôt sur la matinée et permettre ainsi aux agents qui le souhaitent de quitter leur poste de manière anticipée l'après-midi.

Ces aménagements doivent toutefois respecter les obligations horaires réglementaires :

- présence minimale de 2 heures le matin et 2 heures l'après-midi,
- coupure méridienne comprise entre 45 minutes et 2 heures 30

Leur mise en œuvre doit par ailleurs rester compatible avec les nécessités de service, notamment en ce qui concerne l'accueil du public.

La fiche jointe en annexe procède au rappel de quelques mesures de prévention :

- prévoir la mise à disposition d'eau potable;
- informer les agents sur les risques liés à la chaleur et des mesures de premier secours;
- procéder aux adaptations techniques permettant de limiter les effets de la chaleur (ventilateurs, brumisateurs, stores...);
- penser à éliminer toute source additionnelle de chaleur (éteindre notamment le matériel électrique lorsqu'il n'est pas utilisé).

En cas de difficultés, prenez contact avec les militants F.O.-DGFIP au plan local comme au plan national.